

Plan de prévention

Etabli en application des articles R.4512-6 à 12 du code du travail

Important: toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du plan de prévention ou d'un avenant

Date	02/09/2025	Référence	PANTIN-2025-0004
-------------	------------	------------------	------------------

Entreprise utilisatrice			
Raison sociale	SUEZ RV Ile-de-France		
Libellé structure	RVF - ENT - IDF Est - Pantin TRI		
Adresse	85 rue Cartier Bresson		
Code postal	93500	Ville	PANTIN
Téléphone	01 41 83 09 00	Fax	01.41.50.90.89
Responsable	Hugo MICULAS	Courriel responsable	hugo.miculas@suez.com
Téléphone responsable	01 41 83 09 00	Fonction responsable	RCT

Ressources	
	Donneur d'ordres

Désignation de l'intervention					
Adresse du site	85 rue Cartier Bresson 93500 PANTIN				
Horaires d'ouverture	DU LUNDI AU SAMEDI DE 6H00 A 20H30				
Conditions d'accès	85 RUE CARTIER BRESSON 93500 PANTIN				
Lieu de l'intervention (zone, secteur, bâtiment...)	L'ENSEMBLE DU SITE CARTIER BRESSON				
Nature des opérations	DEPANNAGE-REPLACEMENT FLEXIBLES				
Fréquence	<input checked="" type="checkbox"/> Interventions annuelles et répétitives <input type="checkbox"/> Interventions annuelles mais non répétitives <input type="checkbox"/> Intervention ponctuelle				
Date de début	31/12/2025	Date de fin	31/12/2026	Durée totale	40 heure(s)

Entreprise extérieure (EE) n°: 1			
Raison sociale	GENIE FLEXION		
Adresse	44 ALLEE DE LISBONNE		
Code postal	93320	Ville	LES PAVILLONS SOUS BOIS
Téléphone	0141551499	Fax	
Responsable	ROMAIN BARANGER	Courriel responsable	

Téléphone responsable	0625377309	Fonction responsable	Responsable agence
Nature des travaux	DEPANNAGE-REPLACEMENT FLEXIBLES		









Inspection commune préalable					
Zone d'intervention	L'ENSEMBLE DU SITE CARTIER BRESSON	Date de l'inspection	28/12/2021		
Installations mises à disposition	<input checked="" type="checkbox"/> Réfectoire <input checked="" type="checkbox"/> Salle de détente <input checked="" type="checkbox"/> Sanitaires <input checked="" type="checkbox"/> Vestiaires				
Représentant EU Nom - fonction	Hugo MICULAS - RCT	Repr. EE Raison sociale	GENIE FLEXION	Repr. ST Raison sociale	
		Nom - fonction	ROMAIN BARANGER - Responsable agence	Nom - fonction	
Avis du CSE/CSSCT					
Commentaire				Date	

Ressources		
Entreprise Extérieure n°: 1		
Nature des travaux	DEPANNAGE-REPLACEMENT FLEXIBLES	
Moyens Humains	Effectifs	1
	Présence de travailleurs temporaires	Non
	Liste des effectifs et rôles (Chargé de travaux, de consignation...)	
	Heures de travail / jour / personne	4
	Nombre de jours	10
Moyens techniques		

Le matériel utilisé par l'EE doit respecter les normes et règles applicables dans le pays d'utilisation. Tous les personnels de l'EE intervenants sur le site de l'EU disposent des formations et habilitations requises par la réglementation du pays d'utilisation.

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Equipements de Protection Individuelle

								
Obligatoire sur tout le site ¹	x	x	x		x	x	x	x

Obligatoire sur tout le site¹ (INDIVIDUAL_PROTECTION_EQUIPMENT_HEADER_2)

Pour des EPI spécifiques (Nettoyage, tâches particulières comportant des risques (protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques en annexe.

Surveillance Individuelle Renforcée

Postes concernés	Nombre de personnes	Dispositions spéciales
------------------	---------------------	------------------------

Consignes générales

	Se présenter systématiquement à l'accueil et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les EPI obligatoires		Respecter les Règles Qui Sauvent (cf. ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. Stationnement en marche arrière obligatoire		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation = warning		Respecter les consignes Zones à Accès Restreint (ZAR)
	Respecter l' interdiction de fumer et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas manger ou boire sur la zone de travail et se laver les mains en partant		Respecter la signalétique
	Respecter l' interdiction de consommer des produits psychoactifs - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' interdiction de prise d'images , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident¹

Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> Protéger la victime sans vous exposer au danger Contacteur un secouriste (liste à l'affichage) Faire alerter ou alerter les secours Secourir la victime si vous êtes formé 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le responsable du site Stopper l'émission à la source Limiter la propagation autant que possible 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évacuer la zone Faire alerter ou alerter les secours Couper les énergies (électricité, gaz...) En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé
Moyens de secours		

¹: Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

Numéros d'urgence

n° site à contacter

NC

NUMEROS D'URGENCE :



Pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :

 Oui Non

Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification :

 Oui Non*Si oui, précisez les normes correspondantes :*

Annexe - analyse de risques

Important : toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Plan de prévention ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégialement par les parties et annexée au Plan de prévention.

- EU : SUEZ RV Ile-de-France RVF - ENT - IDF Est - Pantin TRI
- EE1 : GENIE FLEXION

Installation du chantier	
Accès	Passer au bureau d'accueil pour signer le protocole de sécurité
Zones de stockage	
Zones de stationnement	
Signalétique temporaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Circulation				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Circulation	Accès en ZAR Collision véhicule Collision piéton Chutes de plain-pied Blocage accès	Respect plan de circulation et code de la route	[x]	1
		Emprunt des passages piétons	[x]	1
		Respect des zones de stationnement	[x]	1
		Port des vêtements Haute Visibilité	[x]	1
		Signaler sa présence au conducteur et attendre l'arrêt du véhicule pour circuler	[x]	1
		Ne pas encombrer les routes et voies d'accès	[x]	1
		Laisser la priorité aux véhicules lourds	[x]	1
		Maintien de la zone de travail propre et ordonnée	[x]	1
		Balisage la zone d'évolution de l'engin	[x]	1
		Signalétique temporaire	[x]	1
Documents nécessaires	Plan de circulation des zones concernées Consignes ZAR			

Utilisation d'outils portatifs				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Utilisation d'outils portatifs	Electrification Blessures diverses	Contrôle de l'état du matériel avant utilisation (notamment fils électriques, pièces en mouvement)	[x]	1
		Respect des consignes d'emploi du fabricant	[x]	1
		Utilisation d'EPI adaptés, à définir :	[x]	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Manutentions manuelles				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Manutentions manuelles	Blessures diverses Lombalgies Ecrasement	Respect des bonnes pratiques en matière de gestes et postures : se rapprocher le plus possible de la charge, rechercher des appuis stables, travail avec la force des cuisses, maintenir droite la colonne vertébrale	[x]	1
		Port chaussures sécurité et gants manutention	[x]	1
		Recours à un équipement mécanique de manutention	[x]	1
		Port de charges à deux ou plusieurs	[x]	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Maintenance d'engin				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Maintenance d'engin	Ecrasement Pollution Chutes de hauteur Blessures diverses	Immobilisation de l'engin avec du matériel adapté : garder la clé de contact, caler les roues, pas d'équipement en suspension (sauf étayage sécurisé)	[x]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Intervention sur zone dédiée, propre, stable, imperméabilisée	[x]	1
		Récupération des huiles usagées et déchets, assurer leur traitement et absorber les fuites avec un matériau absorbant adapté	[x]	1
		<i>Vidanges sur le sol et dans les réseaux d'eau interdites</i>		
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique ou opération de maintenance justifiant maintien en bon état de conservation			

Risque biologique				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Risque biologique	Pathologies diverses Légionellose INFECTIONS VIRALES	Respect des mesures d'hygiène élémentaires (lavage des mains régulier et systématiquement avant de manger, fumer ou de quitter le site)	[x]	1
		Interdiction de fumer, boire ou manger en dehors des zones dédiées	[x]	1
		Eviter le contact entre une peau lésée et des objets ou matières souillés	[x]	1
		Vaccins obligatoires à jour	[x]	1
		Restrictions d'accès aux zones réglementées (laboratoires, tours aéroréfrigérantes...) :	[x]	1
		Port d'EPI adaptés, à définir :	[x]	1
		Nettoyage et désinfection préalable du matériel avant manipulation	[x]	1
		Signaler les allergies éventuelles	[x]	1
Documents nécessaires				

Exposition produits chimiques				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Exposition produits chimiques	Intoxication Brûlures Irritations CMR Incendie Explosion	Présence de moyens de secours à proximité (douche, absorbant)	[x]	1
		Vérification de l'étiquetage des contenants	[x]	1
		Prise de connaissance préalable des FDS	[x]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Stockage des produits sur rétention	[x]	1
		Utilisation d'EPI adaptés selon recommandations de la Fiche de Données Sécurité (gants, protection respiratoire, bottes, combinaison, protection des yeux), type à préciser :	[x]	1
Documents nécessaires		Attestation de formation risque chimique Permis de travail intervention en zone chimique Fiches de Données Sécurité des produits Certificats de conformité du matériel Notices de poste risque chimique		

Travaux exposant à des ambiances particulières				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux exposant à des ambiances particulières	Exposition au Bruit Températures extrêmes Ambiances poussiéreuses Travail de nuit	Protections collectives (capots...)	[x]	1
		Eloignement de la source de bruit	[x]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Port de protections auditives adaptées, à définir :	[x]	1
		Limitation de la durée d'exposition à (durée) :	[x]	1
		S'hydrater régulièrement	[x]	1
Documents nécessaires				

Risques environnementaux				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Risques environnementaux	Pollution de l'eau et des sols Rejets gazeux / fumées Nuisances liées au bruit Odeurs Poussières Utilisation non raisonnée d'eau et d'énergie	Récupérer les déchets avant de quitter le site	[x]	1
		Zone de stockage dédiées	[x]	1
		Utilisation des contenants à disposition	[x]	1
		Tri des déchets	[x]	1
		Présence d'absorbants ou matériels de rétention	[x]	1
		Limitation de la quantité d'eau et d'énergie aux besoins de la prestation	[x]	1
Documents nécessaires				

Fin de l'intervention
Remettre en état la zone de travail Vérifier la conformité de la prestation au cahier des charges initial (les réserves éventuelles feront l'objet d'un document séparé cosigné par les parties)

Gestion des documents

Liste des documents à joindre obligatoirement	Plan de circulation, zonage et consignes ZAR Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Plan de prévention) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre si applicables	<input type="checkbox"/> Plan de circulation des zones concernées <input type="checkbox"/> Consignes ZAR <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique ou opération de maintenance justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Attestation de formation risque chimique <input type="checkbox"/> Permis de travail intervention en zone chimique <input type="checkbox"/> Fiches de Données Sécurité des produits <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Notices de poste risque chimique

Signature des parties

	Nom du responsable	Date	Visa
SUEZ RV Ile-de-France RVF - ENT - IDF Est - Pantin TRI	HUGO MICULAS	02/09/2025	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.
GENIE FLEXION	ROMAIN BARANGER	02/09/2025	BARANGER ROMAIN /RESPONSABLE D AGENCE Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.

Par le plan de prévention, les représentants de l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et leurs sous-traitants certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1

Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.



2

Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.



3

Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.



4

Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.



5

En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.



6

J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.



7

Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.



8

Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.



9

Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.



10

J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

 **suez**